

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2010

L'An deux mille dix,
le 28 janvier novembre à quatorze heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 janvier 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absent :

Eric FAISANDIER

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget: Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires en ce début d'année avant le vote du budget dans la limite de 25% du budget de l'an passé.

Convention avec le Centre de Gestion pour la maintenance du logiciel de comptabilité: Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour la maintenance du logiciel de comptabilité avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Choix d'un bureau d'études de contrôle technique: Suite à la consultation lancée afin de retenir un bureau d'études de contrôle technique pour la chaufferie bois et l'ensemble salle culturelle-mairie-gîte, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par la société Apave.

Validation de l'avant-projet détaillé de la chaufferie bois: Le bureau d'études François et Volle a transmis l'avant-projet détaillé de la future chaufferie bois, le Conseil Municipal valide ce document et décide de solliciter les différents partenaires financiers subventionnant ce type de projet.

Choix d'un géomètre pour la 2ème tranche de travaux de régularisation du cadastre: Dans le cadre de la régularisation du plan cadastral sur la commune et suite à la consultation lancée, le Conseil Municipal décide de confier ce travail au cabinet Couet.

Rétrocession de parcelles communales à M Hugony: Afin de régulariser l'emprise du tracé du chemin menant du Bourg à Veyrines, la commune avait dû engager une procédure pour acquérir des parcelles considérées sans maîtres dont les taxes foncières étaient payées depuis plus de 30 ans par M Hugony. Ces parcelles étant maintenant propriétés de la commune, le Conseil Municipal décide de conserver la surface nécessaire à l'emprise du chemin et de céder le reliquat à M Hugony pour un prix total de 50 €. 1 abstention.

Transfert d'un bien de section des habitants de Verdun à la commune: Toujours afin de régulariser l'emprise du tracé du chemin menant du Bourg à Veyrines et après accord écrit d'une majorité des habitants de la section de Verdun, le Conseil Municipal demande le transfert à la commune de la parcelle F591 de 2679 m².

Demande d'acquisition de la parcelle section F403 par un riverain: Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'acquisition du riverain de la parcelle F403 et demande que cette parcelle soit transférée du domaine privé de la commune au domaine public afin qu'elle ait le statut de place.

Travaux dans l'ancienne école: Afin de mettre aux normes le rez de chaussée de l'ancienne école et de rénover l'espace consacré à l'Agence Postale Communale ce qui permettra la création d'une nouvelle pièce, le Conseil Municipal décide de valider le projet d'aménagement proposé et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Modification du prix d'achat d'un terrain à Donzac: Afin de maintenir une utilisation publique d'un chemin et suite à la demande de l'actuel propriétaire, le Conseil Municipal décide de modifier le prix d'achat au m² qui avait été validé au cours de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2008 pour le porter à 12,73 € afin de tenir compte des frais d'agence et d'acte payés par le propriétaire lors de l'achat de son terrain. 1 abstention.

Problème de vitesse à Donzac: Suite à la réclamation d'un riverain concernant un problème de vitesse excessive à l'entrée de Donzac, le Conseil Municipal décide de demander aux personnes concernées d'adapter leur vitesse à cet endroit. 1 abstention.

Renouvellement du bail de la cure: Le bail du logement à la cure arrivera à terme le 30 septembre 2010, le Conseil Municipal décide, sans remettre en cause l'attribution du logement qui a été faite, de ne pas reconduire le bail actuel afin de pouvoir en proposer un autre dans lequel les omissions de l'actuel seront corrigées.

Opérations d'ordre budgétaire: Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération pour maintenir la budgétisation en recette de la section d'investissement. Ce régime optionnel permet de gérer ainsi la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel.